

| | | | |
|---|---|----------------|--|
|  | Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie | EN-VD-3 | Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire Objet de compétence communale |
|---|---|----------------|--|

Commune : PAUDEX

N° parcelle : 47

Objet : CHANGEMENT DE PRODUCTION DE CHALEUR PAR UNE POMPE A CHALEUR SONDE GEOTHERMIQUE

Production de chaleur

| Installation | Type de générateur de chaleur | Puissance thermique | But |
|--------------|-------------------------------|---------------------|---|
| remplacée | Chaudière à gaz | 30 kW | <input checked="" type="checkbox"/> Ch <input checked="" type="checkbox"/> ECS |
| neuve | PAC sonde géothermique/eau | 26.3 kW | <input checked="" type="checkbox"/> Ch <input checked="" type="checkbox"/> ECS |
| | | _____ kW | <input type="checkbox"/> Ch <input type="checkbox"/> ECS |

 Pour les PAC : le mode réversible pour une production de froid est bridé. oui

 (les constructions légères type pavillon ou container ont l'obligation de justifier le mode froid) non → joindre le formulaire EN-VD-5

 Surface de référence énergétique SRE 375 m²

 Dont neuf : _____ m²

Accumulateur de chaleur :

 non

 oui → isol. ①

 isolation d'usine (déclaration de conformité①)

 isolation sur place (annexe 3 RLVLEne)

① Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance fédérale sur l'énergie, art 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Projeteur/euses, installateur et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.

Distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire (article 32 RLVLEne)

Isolation des conduites y c.

robinetterie et pompes, dans locaux

 oui

non chauffés, à l'extérieur ou enterré :

 non, motif de dérogation : ↓

Dispositif d'émission de chaleur (article 33 RLVLEne)

Emission de chaleur uniquement

dans les locaux isolés :

 oui

 non, motif de dérogation : ↓

Température de départ par

dispositif d'émission de chaleur :

 radiateur / convecteur / ≤ 50°C

 aérochauffeur > 50°C, motif : ↓

 chauffage au sol

 ≤ 35°C

 > 35°C, motif : ↓

Régulation de la température par local

 vanne thermostatique

 électronique avec sonde d'ambiance par local

 aucune, car chauffage au sol avec température de départ max. ≤ 30°C (justificatif à fournir)

| | | | |
|---|---|----------------|--|
|  | Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie | EN-VD-3 | Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire Objet de compétence communale |
|---|---|----------------|--|

Production d'eau chaude sanitaire (ECS), (article 31 RLVLEne)

Accumulateur ECS : isolation d'usine (déclaration de conformité[Ⓛ])
 isolation sur place (annexe 3 RLVLEne)

Température ECS ≤ 60°C : oui non, motif de dérogation : ↓

Isolation de la distribution ECS selon annexe 3 RLVLEne : oui non, motif de dérogation : ↓

[Ⓛ] Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance fédérale sur l'énergie, art 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Projeteur/euses, installateur et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.

Décompte individuel des frais de chauffage et d'ECS (DIFC), (articles 41 à 44 RLVLEne) (Soumis dès 5 unités d'occupation)

Nombre d'unité d'occupation : 1

Bâtiment neuf ou existant rénové équipé : oui non ↓

Puissance thermique spécifique < 20W/m² SRE
 Label Minergie P
 Demande de dérogation, motif : ↓

Résidence secondaire non oui ↓

non soumis (art 48a RLVLEne)
 soumis → Réglage à distance d'au moins 2 niveaux de température ambiante par unité d'occupation :
 oui
 non, motif de dérogation ↓

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

| | | |
|---|--|--|
| Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise Responsable, tél. Adresse mail : Lieu, date, signature : | Justificatif établi par : A.ROSSELET SA RTE DES ARTISANS 50 1618 CHATEL-ST-DENIS SUGNAUX P-A 0219487605 A. ROSSELET S.A. pa.sugnaux@rosselet.ch Route des Artisans 50 - CP 91 CHATEL-ST-DENIS 1618-05-2025 TEL 021 948 7605 | A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct |
|---|--|--|